



DIPE/22-915-759 du 17/01/2022

**ACTUALISATION DES ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION  
AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des professeurs agrégés,

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des professeurs certifiés,

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des professeurs d'EPS et chargés d'enseignement,

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des professeurs de lycée professionnel,

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des conseillers principaux d'éducation,

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des psychologues de l'éducation nationale,

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**Vu** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des agrégés du 26/02/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **PROFESSEURS AGREGES** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- M. Yann BUTTNER, chef du SIAAJ
- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint	- Mme. Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- M. Lionel VALLUY-ANDRE, doyen des IA-IPR	- M. Frédéric LEVAL, IA-IPR arts plastiques
- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Emile Zola à Aix-en-Provence	- M. Alain GUERPILLON, IA-IPR lettres
- M. Luc LAULAN, IA-IPR STI	- Mme Véronique WURSTER, IA-IPR économie gestion
- Mme Florence LOPEZ, IA-IPR espagnol	- Mme Virginie LEYDET, proviseure du lycée G. DUBY d'Aix-en-Provence
- Mme Laurence CORVELLEC, DGS AMU	- Mme Lucie CRAMPETTE, principale collège C. Claudel à Vitrolles
- M. Christophe MAZUYER, IA-IPR maths	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR histoire/géographie	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau à la DIPE

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 JAN. 2022

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;  
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018);  
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
Vu l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des certifiés du 11 juin 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **PROFESSEURS CERTIFIES** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Yann BUTTNER, chef du SIAAJ
- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- Madame Valérie TACCOEN, chef de bureau à la DIPE
- Mme Laurence CORVELLEC, DGS AMU	- Mme Julia-Marie VIGNES, IA-IPR Lettres
- Mme Myriam PHILIPPE, principale du collège Jacques Monod des Pennes-Mirabeau	- Mme Céline BOREL, IA-IPR histoire géographie
M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- Mme Stéphanie BORDE PIARROU, IA-IPR anglais
- M. Lionel VALLUY-ANDRE, doyen des IA-IPR	- Mme Isabelle COLOMBARI, IA-IPR économie gestion
- Mme Isabelle TARRIDE, IA-IPR physique-chimie	- M. Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR S.V.T.
- Mme Magali FAUCHON, IA-IPR mathématiques	- M Jean-Marc TRICOT, IA-IPR STI
- M. Jérôme VINCENT, IA-IPR biochimie-génie biologique	- Mme Sandrine PETRALI, IA IPR éducation musicale.
- M. Hervé FOURMENT, IA-IPR STI	- Mme Laure RUIZ, principale du collège Mignet à Aix-en-Provence
- M Georges MERLE, IA-IPR économie gestion	- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale du collège Sophie Germain à Luynes
- M Pierre RIGAT, IA-IPR physique-chimie	- Mme Fatiha HACHEMI, proviseure du LP Colbert à Marseille
- Mme Sophie CASSAR principale du collège les hauts de l'Arc à Trets	- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillié à Marseille
- M. Rémy FORMAGGIO Proviseur du LP Frédéric Mistral à Marseille	- Mme Sandra CHAMBON, chef de bureau à la DIPE
- M. Jean Christophe DURIVAL, proviseur du lycée J. Lurçat à Martigues	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille	- Mme Valérie BOUQUET, principale du collège Aragon à Roquevaire
- M. Rodrigue COUTOULY, Principal du collège J. Prévert à Marseille	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- Mme Valérie AUTEROCHÉ, proviseure du Lycée A. Briand à Gap	- Mme Mélina LANZI-ESCALONA, chef de bureau à la DIPE
- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau à la DIPE

**ARTICLE 2** – L'arrêté du 05/07/2021 paru au Bulletin Académique numéro 897 du 5 juillet 2021 est abrogé.

**ARTICLE 3** – Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 JAN. 2022  
Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie  
Bernard BEIGNIER

Bruno MARTIN

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs d'EPS et chargés d'enseignement du 26/02/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **PROFESSEURS CERTIFIES D'EPS ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- M. Alain RHETY, IA-IPR EPS	- M. Didier RIGOTTARD, IA-IPR EPS
- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée E. Zola à Aix-en-Provence	- Mme Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines
- M. Rémy FORMAGGIO, proviseur du LP des Métiers Frédéric Mistral à Marseille	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Sidonie TISSERAND, principale du collège les Amandeirets à Châteauneuf-les-Martigues	- M. Sylvain LADENT, proviseur du lycée A. De Craponne à Salon de Provence
- Mme Maryline ANDRE, principale du collège E. de Mirabeau Marignane	- Mme Mélina LANZI-ESCALONA, chef de bureau à la DIPE
- M Pierre FRANCOIX DIT MIRET, principal du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues	- M. Yann BUTTNER, chef du SIAAJ
- Mme Virginie BEAUCOUSIN, principale du collège Jean Claude Izzo à Marseille	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau à la DIPE

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 JAN. 2022

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie  
Bernard BEIGNIER

Bruno MARTIN

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;  
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
VU l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel du 26/02/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des : **PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- Mme Nathalie TOPALIAN IEN-ET en lettres-histoire/géographie
- M. Claude GARNIER, DRAFPIC	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- Mme Michèle GARELLO, IEN-ET en économie et gestion	- Mme Magali ROBAGLIA, doyen des IEN-ET
- M. Pierre PARIAUD, IEN-EG	- M. Yann BUTTNER, chef du SIAAJ
- M. Fabien MAIRAL, proviseur du lycée les Alpilles à Miramas	- Mme Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines
- M Laurent SABATIER, proviseur du Lycée Sr Exupéry à Marseille	- M. Marc BELTRAN, proviseur du Lycée Maurice Genevoix à Marignane
- Mme Rania MOUSSAOUI, proviseure du LP L'Estaque à Marseille	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du Lycée Polyvalent de la Méditerranée	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillé à Marseille	- Mme Sandrine SAUVAGET, chef de bureau à la DIPE

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 JAN. 2022

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN

Le recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administration paritaire académique des conseillers principaux d'éducation du 26/02/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Bruno MARTIN secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- Mme Ingrid BERGER, proviseure du Lycée l'Empéri à Salon-de-Provence	- M. Dominique KARAS, IA-IPR EVS
- Mme Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines	- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillié à Marseille
- M. Thierry DALMASSO, IA-IPR EVS	- M. DOTTORI Raphaël, chef de la DIPE

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 JAN. 2022

Pour le recteur et par délégation  
Bernard BEIGNIER  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des psychologues de l'éducation nationale du 26/02/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
M. Olivier CASSAR, directeur régional académique de l'information et de l'orientation	M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines
M. Alain MASSENET, secrétaire général de la DSDEN de Vaucluse	M. Raphaël DOTTORI, chef de la division des personnels enseignants
Mme Sandra FOURNIER, inspectrice information et orientation de la DSDEN des Bouches-du-Rhône	Mme Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et ressources humaines

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 JAN. 2022

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves du 26/02/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur es relations et ressources humaines	Mme Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et ressources humaines
- M. Thierry DALMASSO, IA-IPR EVS	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- M. Antoine DELGADO, IA-IPR EVS	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- Mme Myriam PHILIPPE, principale du collège Jacques Monod des Pennes-Mirabeau	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau à la DIPE
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP de la Méditerranée à La Ciotat	- M. Stéphane ROBAGLIA, principal du collège Jean Jaurès à la Ciotat

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 08 JAN. 2022

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN